

Budget 2014-2015

DISCOURS SUR LE BUDGET

Février 2014

Prononcé à l'Assemblée nationale
par M. Nicolas Marceau,
ministre des Finances et de l'Économie,
le 20 février 2014.

*Finances
et Économie*

Québec 



NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2014-2015
Discours sur le budget

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Février 2014
ISBN 978-2-551-25500-9 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-69976-7 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2014

UN GOUVERNEMENT EN ACTION POUR TOUS LES QUÉBÉCOIS

Introduction	1
1. Un gouvernement qui agit pour assurer la prospérité	3
Poursuivre les investissements publics et augmenter les investissements privés	4
<input type="checkbox"/> Les investissements publics	4
<input type="checkbox"/> Les investissements privés	5
Mettre en œuvre la Politique économique Priorité emploi	5
<input type="checkbox"/> Quatre mesures phares	5
▪ L'utilisation des surplus d'électricité	5
▪ L'accélération des investissements publics	6
▪ Des mesures fiscales pour stimuler les investissements	7
▪ Les investissements dans le Nord québécois, pour préparer l'avenir.....	7
<input type="checkbox"/> Quatre initiatives stratégiques	8
Bâtir une société du savoir, avec la Politique nationale de la recherche et de l'innovation	9
Rendre les entreprises québécoises plus performantes, avec la Politique industrielle québécoise	9
<input type="checkbox"/> Accompagner les entreprises performantes et prometteuses	10
<input type="checkbox"/> Le financement du démarrage et le capital de risque.....	10
<input type="checkbox"/> Les fonds fiscalisés	11
<input type="checkbox"/> L'allégement réglementaire et administratif	11
Exporter davantage, avec le Plan de développement du commerce extérieur	12
Tirer parti de notre richesse en électricité, avec la Stratégie d'électrification des transports	13

Être maîtres et prospères chez nous	14
<input type="checkbox"/> Prendre des participations dans l'exploration pétrolière	14
<input type="checkbox"/> Faire bénéficier tous les Québécois des richesses minières.....	15
<input type="checkbox"/> La forêt, l'une de nos grandes richesses	15
<input type="checkbox"/> Protéger nos sièges sociaux.....	16
Assurer la prospérité des régions, de la métropole et de la capitale nationale.....	17
<input type="checkbox"/> Les régions et les municipalités du Québec	17
<input type="checkbox"/> Montréal, la métropole du Québec	18
<input type="checkbox"/> Québec, la capitale nationale.....	19
2. Un gouvernement qui agit pour renforcer la solidarité.....	21
<input type="checkbox"/> La politique d'itinérance	21
<input type="checkbox"/> Le rapport sur le financement axé sur les patients dans le secteur de la santé.....	22
<input type="checkbox"/> Des interventions dans trois domaines stratégiques	23
▪ Le logement abordable	23
▪ L'économie sociale	23
▪ Les régimes de retraite	24
<input type="checkbox"/> Lac-Mégantic et L'Isle-Verte	24
3. Un gouvernement qui agit pour promouvoir notre identité.....	25
Le soutien à la culture.....	25
<input type="checkbox"/> La Stratégie culturelle numérique	25
<input type="checkbox"/> Mécénat Placements Culture.....	25
<input type="checkbox"/> L'Orchestre symphonique de Montréal.....	26
<input type="checkbox"/> Le financement des infrastructures culturelles	26
<input type="checkbox"/> Le prix du livre.....	26
La défense des intérêts du Québec.....	27
<input type="checkbox"/> Le retour au déséquilibre fiscal	27
<input type="checkbox"/> La commission unique des valeurs mobilières	27

4. Un gouvernement qui agit pour contrôler les dépenses et faire bénéficier les Québécois de finances publiques bien gérées	29
<input type="checkbox"/> Un contrôle réussi des dépenses	29
<input type="checkbox"/> Un objectif exigeant	30
Une gestion responsable des dépenses publiques.....	30
<input type="checkbox"/> Une rémunération responsable	31
▪ La rémunération des employés de l'État	31
▪ La rémunération des médecins	31
<input type="checkbox"/> La qualité et l'efficacité des services publics	32
▪ Des initiatives pour la qualité et l'efficacité des services publics.....	32
▪ L'évaluation de la valeur des services publics offerts par les ministères et les organismes	33
<input type="checkbox"/> L'amélioration du financement des services publics	33
▪ La contribution des étudiants non-résidents.....	33
▪ La contribution des parents aux services de garde	33
Poursuivre la lutte contre l'évasion fiscale, le travail au noir et la criminalité.....	34
Le maintien des objectifs de réduction de la dette.....	35
Conclusion	37

INTRODUCTION

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de déposer le budget pour l'exercice financier 2014-2015, le deuxième budget de notre gouvernement.

Je demande le consentement pour déposer les documents suivants :

- les tableaux présentant les résultats préliminaires des opérations budgétaires consolidées pour 2013-2014, ainsi que les prévisions des équilibres financiers pour 2014-2015.

Je dépose également le plan budgétaire et les documents l'accompagnant.

* * *

Le budget 2014-2015 est le budget d'un gouvernement en action :

- un gouvernement qui agit résolument en faveur de la prospérité, de la solidarité et de l'identité de tous les Québécois;
- un gouvernement qui agit pour contrôler les dépenses et faire bénéficier tous les Québécois de finances publiques bien gérées.

C'est également le budget d'un gouvernement qui agit différemment, en misant sur des initiatives cohérentes ouvrant la voie de l'avenir.

☪ • ☪

1. UN GOUVERNEMENT QUI AGIT POUR ASSURER LA PROSPÉRITÉ

Avec le budget 2014-2015, Monsieur le Président, le gouvernement agit pour assurer la prospérité.

En novembre 2012, deux mois après son arrivée au pouvoir, le gouvernement déposait son premier budget. Avec ce premier budget, le gouvernement présentait la vision économique qu'il proposait aux Québécois.

Cette vision était d'abord fondée sur la création d'emplois, véritable moteur de notre prospérité collective et individuelle. Et pour créer des emplois, il fallait augmenter les investissements.

Je suis heureux de pouvoir dire qu'il n'y a jamais eu autant de Québécois au travail dans toute notre histoire.

- On comptait en effet le mois dernier 4 058 000 emplois au Québec.
- L'économie québécoise a créé 47 800 emplois en 2013, ce qui représente la meilleure performance depuis trois ans.
- Le taux de chômage est à son niveau le plus bas depuis la récession de 2008-2009, soit 7,6 % en 2013.
- Le taux de chômage devrait continuer de reculer, et passer à 7,4 % en 2014.

Je suis également heureux de souligner la reprise des investissements au Québec.

- Les investissements des entreprises québécoises ont augmenté de 12,0 % en 2012 et de 1,7 % additionnel en 2013, ce qui a porté leur valeur à 35,4 milliards de dollars en 2013. L'année 2012 a été bonne, l'année 2013 a été encore meilleure.
- L'augmentation de l'investissement des entreprises a notamment permis une remontée du stock de capital dans le secteur manufacturier, c'est-à-dire de la valeur des machines, des équipements et des bâtiments mis à la disposition des travailleurs.

Il s'agit donc d'une bonne nouvelle, mais cela ne veut pas dire que nos efforts soient terminés. Malgré cette hausse des investissements non résidentiels, le stock de capital dans le secteur manufacturier n'a pas encore rejoint les niveaux observés avant la récession.

Nos efforts commencent donc à porter leurs fruits, et notre croissance économique s'améliore.

- En novembre dernier, nous avons prévu une croissance du PIB réel de 0,9 % en 2013.
- Je suis heureux de vous annoncer que cette croissance aura plutôt été de 1,2 %, en raison notamment de l'augmentation de nos exportations.
- Et cette croissance devrait monter à 1,9 % en 2014 et en 2015, selon des prévisions conservatrices. Il s'agit également d'une hausse par rapport aux prévisions antérieures.

* * *

POURUIVRE LES INVESTISSEMENTS PUBLICS ET AUGMENTER LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Comme le gouvernement le soulignait avec force dans le dernier budget, les investissements sont la clef de la création d'emplois et de la prospérité future.

* * *

□ Les investissements publics

Pour ce qui est des investissements publics, il fallait au préalable remettre de l'ordre dans la gestion de l'ancien gouvernement.

À notre arrivée au pouvoir, en septembre 2012, nous avons constaté que le gouvernement avait perdu le contrôle des investissements publics. Les dépassements de coûts et les délais se multipliaient dans les projets majeurs.

Nous avons adopté un cadre de gestion rigoureux, afin de faire davantage avec chaque dollar investi. En moins d'un an, et seulement pour les infrastructures de transport, nous avons réalisé des économies de 240 millions de dollars grâce à une politique exigeante en matière d'intégrité.

Les investissements publics sont maintenant bien planifiés et bien gérés, et nous fonctionnons à plein régime.

Les investissements auront ainsi déjà commencé en 2014-2015 dans les projets du nouveau CHUM, de la reconstruction de l'échangeur Turcot, du remplacement des voitures du métro de Montréal, du Centre universitaire de santé McGill, de l'Hôpital Sainte-Justine ainsi que dans la rénovation de nos écoles.

Au cours des dix prochaines années, le Plan québécois des infrastructures prévoit des investissements de 90,8 milliards de dollars, ce qui est considérable. Ces investissements majeurs soutiennent et soutiendront beaucoup d'emplois dans toutes les régions du Québec.

Pour donner un point de comparaison, d'ici dix ans, ces investissements seront huit fois plus importants que ce que le Québec recevra du nouveau plan Chantiers Canada du gouvernement fédéral.

Les investissements prévus dans le Plan québécois des infrastructures permettront de poursuivre le rattrapage en cours concernant le renouvellement du parc d'infrastructures publiques. Le gouvernement vise à ce que le Québec retrouve rapidement la situation qui prévalait il y a 25 ans, alors que les infrastructures étaient neuves et de bonne qualité.

* * *

❑ **Les investissements privés**

Pour ce qui est des investissements privés, les efforts consentis par le gouvernement depuis son arrivée au pouvoir ont eu un effet significatif.

- Entre septembre 2012 et février 2014, le gouvernement a apporté son soutien à des projets d'investissement dont le montant total atteint près de 13,5 milliards de dollars.
- Ces projets permettront au total de créer et de consolider près de 33 000 emplois directs au Québec.

* * *

METTRE EN ŒUVRE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE PRIORITÉ EMPLOI

En octobre dernier, le gouvernement a rendu publique la Politique économique Priorité emploi.

Comme la première ministre l'avait souligné alors, il s'agit d'une politique ambitieuse, dotée de moyens significatifs, ayant pour priorité absolue la création d'emplois.

* * *

❑ **Quatre mesures phares**

Le gouvernement a immédiatement annoncé quatre mesures phares, mises en place afin de créer des emplois dans toutes les régions du Québec à court comme à moyen terme.

J'ai de bonnes nouvelles concernant le déploiement de ces quatre mesures et les effets qu'elles produisent déjà sur l'économie et l'emploi.

■ **L'utilisation des surplus d'électricité**

La première de ces mesures phares consistait à utiliser nos surplus en électricité, afin d'attirer des investissements et de créer des emplois, grâce à des tarifs avantageux.

Le gouvernement a décidé de profiter de ces surplus en proposant l'offre tarifaire Investissements-emplois.

L'entreprise espagnole FerroAtlántica s'est prévaluée de cette offre, et a annoncé un investissement de 375 millions de dollars au Québec pour la construction d'une usine de silicium métal.

Compte tenu du fort intérêt suscité par la mesure, le gouvernement souhaite qu'un plus grand nombre de projets puissent se prévaloir de l'offre tarifaire Investissements-emplois, et cela dans toutes les régions du Québec.

J'annonce que la charge minimale d'admissibilité pour bénéficier de l'offre tarifaire Investissements-emplois est réduite de 15 MW à 2 MW, ce qui correspond aux besoins d'une PME manufacturière.

L'offre tarifaire Investissements-emplois ciblera plusieurs secteurs d'activité, du secteur primaire au secteur tertiaire.

Je rappelle que toutes les mesures contenues dans ce budget sont exposées en détail dans le plan budgétaire, qui en fait partie intégrante.

Par ailleurs, le Québec bénéficie d'une industrie de l'aluminium parmi les plus importantes au monde, fournissant de nombreux emplois de qualité dans plusieurs régions. Le gouvernement apportera une réponse adéquate aux difficultés que rencontre actuellement cette industrie.

■ **L'accélération des investissements publics**

La deuxième mesure phare consistait à accélérer les investissements publics pour rénover les écoles, moderniser les infrastructures communautaires de sport et de loisir et rénover et moderniser les installations de la Sépaq.

■ **La rénovation des écoles**

Pour ce qui est de la rénovation des écoles, plusieurs projets ont été annoncés par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dès le 24 octobre 2013.

Ces projets représentent des investissements totalisant à terme 430,4 millions de dollars. Au total, il est prévu que quelque 1 200 projets seront réalisés à compter du printemps 2014.

■ **La construction et la rénovation d'infrastructures de sport et de loisir**

En ce qui concerne la construction et la rénovation d'infrastructures communautaires de sport et de loisir, 80 millions de dollars ont été réservés à cette fin. Au total, 56 projets ont été retenus, et leur réalisation est sur le point de commencer.

Nous allons encore plus loin dans cette direction.

J'annonce l'octroi d'une enveloppe de 50 millions de dollars au Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, en appui à la mise en œuvre de la future politique du sport, du loisir et de l'activité physique. Cette somme servira notamment au soutien des installations sportives et récréatives et à l'organisation d'événements sportifs internationaux ou pancanadiens.

■ **La rénovation et la modernisation d'installations de la Sépaq**

Pour sa part, la Société des établissements de plein air du Québec a entamé la réalisation de 38 projets dans 11 régions du Québec, représentant un budget total de 16 millions de dollars.

D'autres investissements, représentant au total 15,7 millions de dollars, sont à la phase de l'avant-projet.

■ **Des mesures fiscales pour stimuler les investissements**

Le gouvernement a défini une troisième mesure phare, en mettant immédiatement en œuvre des mesures fiscales pour stimuler les investissements des particuliers et des entreprises.

Ces mesures fiscales ont pris effet dès leur annonce, en octobre dernier.

L'une de ces mesures, soit le congé d'impôts pour les grands projets d'investissement, a notamment appuyé le projet d'investissement de Ciment McInnis, en Gaspésie.

Ce projet est estimé à 1 milliard de dollars. Il entraînera la création de 2 300 emplois durant la phase de construction, débutant au printemps 2014, et de 400 emplois durant l'exploitation, prévue à partir du printemps 2016.

La même mesure a également contribué à attirer l'investissement de la compagnie Ericsson, en juin dernier.

■ **Les investissements dans le Nord québécois, pour préparer l'avenir**

La quatrième mesure phare concerne les investissements dans le Nord québécois, pour préparer l'avenir.

Le Nord du Québec recèle un formidable potentiel de développement économique et social. Pour le gouvernement, il importe d'assurer une réalisation continue et prévisible des investissements nécessaires au développement du Nord.

Le gouvernement mise sur une approche respectueuse de l'environnement et soucieuse des populations autochtones et non-autochtones habitant ce vaste territoire.

Cette quatrième mesure phare se déroule dans de bonnes conditions.

La construction d'un chemin minier dans les monts Otish est maintenant terminée.

— Le gouvernement a renégocié l'entente signée par le précédent gouvernement, ce qui a permis au Québec d'économiser 124 millions de dollars.

— Grâce à cette économie, il a été possible de soutenir la construction d'un nouvel aéroport à accès partagé.

D'autres investissements, totalisant près de 20 millions de dollars, sont confirmés dans des infrastructures destinées à former une main-d'œuvre qualifiée.

Ces investissements seront principalement consacrés à la construction d'un centre multifonctionnel à Sept-Îles, au réaménagement d'un centre de formation professionnelle à la Baie-James, ainsi qu'à l'acquisition et à l'aménagement d'une usine-école à Chibougamau.

Je confirme également que le gouvernement prépare l'avenir et la venue de futurs investissements :

- en investissant dans l'amélioration de la route 389 reliant la ville de Baie-Comeau à la frontière du Labrador;
- en s'assurant de l'accès à des liens ferroviaires efficaces, notamment pour le transport du minerai de la fosse du Labrador vers la Côte-Nord.

* * *

☐ Quatre initiatives stratégiques

Dans le cadre de la Politique économique Priorité emploi, et en même temps que ces mesures phares, le gouvernement a présenté une approche intégrée comprenant quatre initiatives stratégiques.

Ces initiatives stratégiques permettront de jeter les bases d'une croissance solide et durable. Elles amélioreront la productivité de nos entreprises.

La Politique économique Priorité emploi illustre la nouvelle façon de faire privilégiée par le gouvernement.

Le gouvernement agit, mais il agit différemment, en étant respectueux des fonds publics et soucieux d'intervenir judicieusement.

- Un ensemble de politiques et de stratégies définissent clairement les objectifs poursuivis et la voie retenue pour les atteindre.
- Il s'agit ensuite de faire preuve de cohérence et de persévérance, en déployant avec ordre et méthode les stratégies retenues et les moyens identifiés.

C'est ce que nous faisons, et cette approche donne déjà des résultats significatifs sur l'emploi et sur l'économie.

* * *

BÂTIR UNE SOCIÉTÉ DU SAVOIR, AVEC LA POLITIQUE NATIONALE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La première de ces initiatives stratégiques vise à bâtir une société du savoir, avec la Politique nationale de la recherche et de l'innovation.

Cette politique a été rendue publique en octobre dernier par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Cette politique est ambitieuse. Nous voulons que les investissements en recherche et développement dépassent 3 % du PIB du Québec, comparativement à 2,4 % en 2010.

Avec cette politique, le gouvernement est en action.

- Le 6 janvier dernier, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie a lancé un appel de propositions en vue de la reconnaissance de trois centres collégiaux de transfert de technologie.
- Le 9 janvier, le ministre lançait un autre appel de projets, concernant le Programme de soutien à la valorisation et au transfert.
- La semaine dernière, le gouvernement annonçait des investissements de plus de 140 millions de dollars effectués par sept instituts et centres de recherche universitaire dans le secteur des sciences de la vie, en partenariat avec des sociétés biopharmaceutiques et de matériel médical et avec le soutien du gouvernement. À lui seul, le projet de l'Institut de cardiologie de Montréal créera 150 nouveaux emplois hautement qualifiés.

* * *

RENDRE LES ENTREPRISES QUÉBÉCOISES PLUS PERFORMANTES, AVEC LA POLITIQUE INDUSTRIELLE QUÉBÉCOISE

La deuxième initiative stratégique mise en place dans le cadre de la Politique économique Priorité emploi vise à ce que les entreprises québécoises soient plus performantes.

La ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec a rendu publique en octobre la Politique industrielle québécoise.

Depuis cette date, les interventions du gouvernement ont appuyé des projets d'investissement privés totalisant 3,9 milliards de dollars. De ce montant, plus de 1,8 milliard de dollars seront réalisés dans les régions ressources.

Avec cette politique, le gouvernement offre un appui et des outils aux entreprises installées au Québec, afin qu'elles deviennent plus performantes et qu'elles adoptent une stratégie gagnante sur les marchés.

* * *

☐ **Accompagner les entreprises performantes et prometteuses**

J'annonce le début du programme d'identification de 300 entreprises performantes et prometteuses, surnommées les « gazelles ».

Ces entreprises recevront un accompagnement personnalisé pour accélérer leur croissance, en visant un chiffre d'affaires d'au moins 200 millions de dollars.

Les 100 premières entreprises seront identifiées d'ici la fin juin, à la suite d'un appel de candidatures que la ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec présentera dans les prochains jours.

* * *

☐ **Le financement du démarrage et le capital de risque**

Toujours dans le cadre de la Politique industrielle québécoise, le gouvernement poursuit ses efforts pour financer le démarrage des entreprises ainsi que le capital de risque.

J'annonce le renouvellement pour cinq ans des sommes mises à la disposition des centres locaux de développement afin de favoriser l'accès aux capitaux pour le démarrage ou l'expansion des entreprises.

Le Québec occupe une place de leader dans le financement du capital de risque, avec des investissements de 409 millions de dollars en 2012, soit 52 % du total canadien.

Le budget 2014-2015 poursuit dans la même voie, avec trois nouvelles initiatives.

En premier lieu,

j'annonce que le gouvernement augmente le capital du fonds Anges Québec Capital d'un montant de 25 millions de dollars, en collaboration avec Investissement Québec.

En deuxième lieu,

j'annonce que nous allons permettre à Capital régional et coopératif Desjardins de lancer une émission de 150 millions de dollars d'actions pour 2014, afin qu'elle poursuive ses interventions financières dans différentes régions du Québec, et en particulier dans les territoires aux prises avec des difficultés économiques.

En troisième lieu,

j'annonce que le gouvernement, en collaboration avec des partenaires du secteur privé, entamera des démarches afin de créer un nouveau fonds de fonds de capital de risque au Québec. Pour sa part, le gouvernement du Québec effectuera une mise de fonds atteignant 50 millions de dollars.

* * *

❑ **Les fonds fiscalisés**

Les fonds fiscalisés participent au financement du capital de risque. Ils jouent un rôle stratégique dans le financement des PME, soutenant en particulier les entreprises à fort potentiel de croissance. Ces fonds sont très importants pour l'économie québécoise.

Au cours des derniers mois, des enjeux de gouvernance ont été soulevés à propos du Fonds de solidarité FTQ. Les dirigeants des fonds ont suggéré des modifications aux règles de gouvernance.

J'annonce que le gouvernement proposera des changements législatifs pour resserrer les règles de gouvernance des fonds fiscalisés.

Ces règles assureront une gouvernance transparente, intègre et responsable. Il importe que les Québécois continuent à investir dans les fonds fiscalisés en toute confiance, pour le plus grand bénéfice des entreprises québécoises.

* * *

❑ **L'allègement réglementaire et administratif**

Une autre façon de soutenir nos entreprises consiste à alléger au maximum leur fardeau réglementaire.

Là aussi, nos efforts commencent à porter leurs fruits.

Dans sa récente évaluation sur les progrès réalisés en matière d'allègement réglementaire, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante place le Québec au deuxième rang au Canada.

La nouvelle Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, que j'ai rendue publique en janvier dernier, permet de poursuivre dans cette direction. Nous voulons réduire encore les coûts de la réglementation, afin de rendre nos entreprises plus compétitives.

* * *

EXPORTER DAVANTAGE, AVEC LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La troisième initiative stratégique mise en place dans le cadre de la Politique économique Priorité emploi a pour objectif de renforcer le savoir-faire des entreprises à l'exportation, afin de permettre au Québec d'accroître sa présence sur les marchés extérieurs.

Dès notre arrivée au pouvoir, nous avons multiplié les missions commerciales.

En octobre dernier, le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur a rendu public le Plan de développement du commerce extérieur.

Les résultats sont au rendez-vous.

- Le 12 juillet 2013, Aéro Montréal et Skywin Wallonie signaient une entente pour intensifier leur collaboration. Ces deux grappes industrielles vont ainsi conjuguer leurs efforts pour renforcer la collaboration et l'innovation dans la chaîne d'approvisionnement aéronautique, afin de rendre les fournisseurs plus compétitifs. Cette entente permettra aux entreprises québécoises d'accéder plus facilement au marché européen.
- En novembre 2013, un financement de 5,1 millions de dollars a été accordé par Export Québec pour l'ouverture de neuf bureaux d'affaires de type « incubateur » dans des marchés prometteurs, d'ici 2016. Ces incubateurs faciliteront l'implantation des entreprises sur les marchés hors Québec.
- Le 17 janvier 2014, la première ministre annonçait un projet d'investissement de 363 millions de dollars du groupe Aldo. Le projet permettra à l'entreprise d'augmenter significativement son chiffre d'affaires en accroissant ses ventes sur les marchés internationaux.

* * *

TIRER PARTI DE NOTRE RICHESSE EN ÉLECTRICITÉ, AVEC LA STRATÉGIE D'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

La quatrième initiative stratégique mise en place dans le cadre de la Politique économique Priorité emploi concerne l'électrification des transports.

En novembre dernier, la première ministre a rendu publique la Stratégie d'électrification des transports.

Le Québec dispose d'un avantage comparatif considérable, avec la disponibilité d'énergie électrique de source renouvelable et un savoir-faire reconnu mondialement dans la production, le transport et l'utilisation de l'électricité.

Ces avantages seront pleinement mis en valeur avec la Stratégie d'électrification des transports.

La stratégie encadre l'ensemble des efforts engagés pour accélérer le développement des véhicules électriques, le transport des marchandises, le transport individuel et le transport collectif.

- Le 22 novembre dernier, la première ministre annonçait la réalisation du projet Cité Mobilité de Volvo à Montréal. Ce projet pilote avant-gardiste dotera la métropole québécoise d'autobus entièrement électriques, utilisant une méthode de recharge à la fine pointe de la technologie. Ces autobus seront fabriqués par Nova Bus, une filiale nord-américaine de Volvo.
- En décembre 2013, la première ministre et le ministre français de l'Économie et des Finances ont annoncé la création d'un groupe de travail France-Québec sur l'électrification des transports. Ce groupe suscitera des projets de collaboration entre entreprises québécoises et françaises.
- Enfin, le 6 février dernier, la première ministre annonçait que l'entreprise AddÉnergie implantera à Shawinigan une usine d'assemblage de bornes de recharge pour véhicules électriques, ce qui créera 100 emplois.

* * *

ÊTRE MAÎTRES ET PROSPÈRES CHEZ NOUS

L'action engagée par le gouvernement pour créer des emplois, augmenter les investissements et ainsi assurer la prospérité est impressionnante.

Elle est un point essentiel pour notre gouvernement. La prospérité que nous visons doit bénéficier aux Québécois, et à tous les Québécois. C'est en ce sens que notre politique économique est une politique mettant au premier rang les intérêts du Québec.

Elle vise à mobiliser les moyens nécessaires pour être maîtres et prospères chez nous, tout en restant ouverts sur le monde et sur les possibilités de développement qu'il nous offre.

La Politique de souveraineté alimentaire en est un bon exemple. En prônant la souveraineté alimentaire, le gouvernement a comme objectif que les aliments du Québec représentent la moitié de tous les aliments consommés par les Québécois, tout en soutenant une industrie manufacturière qui occupe une place majeure dans notre économie.

Être maîtres et prospères chez nous s'applique particulièrement dans les secteurs de l'énergie et des ressources naturelles.

* * *

□ Prendre des participations dans l'exploration pétrolière

Le gouvernement a comme priorité de favoriser l'indépendance énergétique. La prochaine politique énergétique sera centrée sur cet objectif.

Pour favoriser l'indépendance énergétique, nous devons réduire notre consommation d'hydrocarbures, dont le pétrole, provenant de l'extérieur du Québec.

C'est dans ce contexte que le gouvernement veut confirmer la présence de ressources pétrolières dans le sous-sol québécois. Il est temps de savoir ce que le sous-sol québécois contient, et seuls des forages exploratoires le permettront.

Être maîtres et prospères chez nous, c'est s'assurer que les Québécois seront les premiers bénéficiaires des richesses éventuellement découvertes. En adoptant une approche s'inspirant de celle de la Norvège, le gouvernement vient donc d'annoncer d'importantes prises de participation dans les programmes d'exploration permettant de déterminer le potentiel pétrolier de l'île d'Anticosti.

Deux ententes ont été conclues avec les détenteurs de permis de recherche de l'île d'Anticosti.

- La première entente concerne un programme d'exploration de 100 millions de dollars pour mettre en valeur les permis de Pétrolia et de Corridor Resources.
- La seconde entente prévoit un programme d'exploration pouvant atteindre 90 millions de dollars pour confirmer le potentiel des permis de Junex.

Grâce à ces prises de participation, le Québec reprend le contrôle de nos ressources que le précédent gouvernement avait abandonné.

Tous les Québécois retireront au moins 60 % des bénéfices éventuels de l'exploitation à Anticosti, ce qui constitue une excellente nouvelle. On évalue les bénéfices potentiels à 45 milliards de dollars sur 30 ans.

Grâce à sa participation directe dans les projets, le gouvernement s'assure que les travaux qui seront réalisés respecteront les plus hautes exigences en matière d'environnement et d'acceptabilité sociale.

* * *

Faire bénéficier tous les Québécois des richesses minières

Dans le secteur minier, tous les Québécois tireront profit des richesses présentes dans notre sous-sol.

Le nouveau régime de redevances et la nouvelle Loi sur les mines offrent un environnement juste et prévisible, ce qui favorisera les investissements. Nous nous assurons que les retombées des futurs investissements profiteront à tous les Québécois.

J'annonce que le gouvernement augmentera sa participation financière dans les sociétés minières exploitant les ressources du Québec, en utilisant notamment le capital de 1 milliard de dollars du Fonds Capital Mines Hydrocarbures.

* * *

La forêt, l'une de nos grandes richesses

La forêt constitue l'une de nos grandes richesses, et il s'agit d'une richesse renouvelable.

L'industrie forestière a affronté des crises multiples.

Malgré un contexte souvent difficile, les acteurs du secteur forestier ne se sont pas découragés. Ils se sont retournés les manches, et avec l'appui sans faille de notre gouvernement, ils sont en train de faire renaître une industrie qui n'a jamais cessé de nourrir notre fierté.

Le gouvernement déploie actuellement le soutien qu'il apporte au secteur forestier, avec la Charte du bois, avec le programme de sylviculture et après le très fructueux Rendez-vous national de la forêt québécoise, tenu l'automne dernier.

Le gouvernement met en place une nouvelle mesure en faveur de l'industrie forestière québécoise.

J'annonce un investissement de 10 millions de dollars par l'intermédiaire d'un nouveau fonds visant à accélérer le développement de la filière biomasse résiduelle, en vue de la production d'énergie.

* * *

❑ Protéger nos sièges sociaux

Être maîtres et prospères chez nous, c'est également protéger les sièges sociaux des entreprises québécoises.

La présence de sièges sociaux sur le territoire québécois est à la fois une source majeure de richesse et un facteur stratégique dans les prises de décision définissant le développement économique. On estimait ainsi qu'en 2011, les sièges sociaux employaient au Québec environ 50 000 personnes, et qu'ils soutenaient 20 000 emplois chez leurs fournisseurs.

Nous avons confié à un groupe de travail présidé par M. Claude Séguin le mandat d'analyser les moyens d'offrir aux entreprises québécoises une meilleure protection en cas d'offres publiques d'achat non sollicitées.

Le groupe de travail a également eu pour mandat de réfléchir aux moyens de favoriser le maintien et l'établissement de sièges sociaux au Québec.

Je dépose aujourd'hui le rapport remis par ce groupe de travail.

J'annonce l'intention du gouvernement de mettre rapidement en œuvre les principales recommandations formulées par le groupe de travail concernant les mesures volontaires qui seraient autorisées par la Loi sur les sociétés par action, soit notamment :

- celle visant à permettre aux sociétés par action d'adopter un droit de vote variable en fonction de la durée de détention des actions,
- la recommandation ayant pour but d'interdire certaines opérations pour les sociétés faisant l'objet d'une offre publique d'achat non approuvée par le conseil d'administration.

* * *

Au début des années 1960, Jean Lesage et René Lévesque ont inspiré la révolution tranquille en faisant résonner leur « Maîtres chez nous ».

C'est en étant audacieux et visionnaires que l'État québécois a créé Hydro-Québec, telle que nous la connaissons aujourd'hui, et imaginé la Caisse de dépôt et placement.

Aujourd'hui, nous reprenons le flambeau. Nous marchons dans les pas de ces bâtisseurs et prenons les rênes de notre économie. Nous exploiterons notre pétrole et nos richesses naturelles correctement, nous protégerons nos sièges sociaux avec fermeté et nous ferons prospérer nos sociétés à travers le monde.

À partir d'aujourd'hui, nous serons non seulement maîtres chez nous, mais également prospères chez nous.

* * *

ASSURER LA PROSPÉRITÉ DES RÉGIONS, DE LA MÉTROPOLE ET DE LA CAPITALE NATIONALE

Avec le budget 2014-2015, le gouvernement est en action pour assurer la prospérité des régions, celle de la métropole et celle de la capitale nationale.

* * *

❑ Les régions et les municipalités du Québec

Toutes les régions du Québec bénéficient des efforts consacrés à la création d'emplois et au déclenchement d'investissements.

Dans les régions du Québec où l'activité économique est plus modérée, le gouvernement s'emploie à démarrer le plus rapidement possible les projets d'investissement public prévus dans le Plan québécois des infrastructures.

Le gouvernement et ses partenaires municipaux reprendront bientôt les discussions afin de conclure une nouvelle entente Québec-municipalités.

L'Entente 2007-2013 sur un partenariat fiscal et financier est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. Le gouvernement a reconduit d'un an cette entente, en attendant la conclusion d'un nouveau partenariat.

Le gouvernement souhaite assurer aux municipalités des leviers financiers prévisibles, leur permettant de relever les nouveaux défis auxquels elles sont confrontées, dans le respect de la capacité de payer des contribuables québécois.

Le gouvernement n'a pas attendu la définition d'une nouvelle entente pour soutenir le développement des villes et des régions.

- Dès octobre 2012, le gouvernement créait le Fonds de diversification économique du Centre-du-Québec et de la Mauricie, doté d'une enveloppe de 200 millions de dollars.
- En novembre 2012 également, le gouvernement lançait le Fonds de diversification économique de la MRC des Sources, dans la région de l'amiante.
- En mai 2013, la première ministre a rendu publique la stratégie d'intervention gouvernementale pour le développement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.
- Le gouvernement a lancé la Politique nationale de la ruralité en décembre dernier.
- Le ministre des Transports et ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire vient de rendre publique la Stratégie nationale de mobilité durable, qui donne un solide coup de pouce financier aux sociétés de transport.

De son côté, le gouvernement fédéral vient de rendre publiques les sommes qu'il réserve pour financer des infrastructures dans le cadre du Fonds Chantiers Canada.

J'annonce que le gouvernement entend soumettre rapidement au gouvernement fédéral ses priorités en matière de transport, soit notamment une demande de participation de 1 milliard de dollars pour le Système léger sur rail du futur pont Champlain.

* * *

☐ **Montréal, la métropole du Québec**

Le gouvernement investit beaucoup dans Montréal. La région administrative recevra à elle seule 34,2 milliards de dollars d'investissements d'ici 2023, tel que prévu dans le Plan québécois des infrastructures, ce qui correspond à son poids économique.

Le gouvernement reconnaît Montréal comme une véritable métropole, avec tout ce que cela implique comme responsabilités particulières.

Je confirme ainsi le rétablissement du versement annuel d'une somme de 25 millions de dollars à la Ville de Montréal, afin de l'aider à assumer les responsabilités résultant de son statut de métropole du Québec.

En 2017, la métropole célébrera son 375^e anniversaire. Cet anniversaire coïncidera avec le 50^e anniversaire de l'Exposition universelle. Afin de laisser une marque tangible de cet évènement, le gouvernement soutiendra des projets porteurs permettant de contribuer au rayonnement de la ville.

Je confirme à cette fin un appui gouvernemental de l'ordre de 125 millions de dollars pour la réalisation de quatre grands projets d'immobilisations sur des sites emblématiques de la ville à titre de legs gouvernementaux, soit :

- le réaménagement de la place des Nations et la construction d'une promenade riveraine et panoramique au parc Jean-Drapeau;
- la bonification des activités offertes sur le site Espace pour la vie;
- un nouveau pavillon au Musée des beaux-arts de Montréal;
- une nouvelle phase d'expansion de Pointe-à-Callière, le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal.

* * *

❑ Québec, la capitale nationale

La Ville de Québec doit elle aussi assumer les responsabilités particulières découlant de son statut de capitale nationale.

La Ville de Québec joue de plus un rôle moteur dans le développement du tourisme au Québec.

Je confirme l'appui financier du gouvernement au projet de réaménagement du site Dalhousie, en bordure du Saint-Laurent.

Québec est le lieu d'origine de plusieurs athlètes d'excellence, dont l'un a marqué les annales olympiques. Je veux parler de Gaétan Boucher, premier Québécois à avoir remporté deux médailles d'or aux Jeux olympiques. Gaétan Boucher a inspiré plusieurs des athlètes québécois qui nous rendent actuellement tellement fiers, aux Jeux olympiques de Sotchi.

Je confirme l'appui du gouvernement à la construction d'un anneau de glace couvert à Québec, l'anneau de glace Gaétan-Boucher.

Québec est une ville patrimoniale aux trésors multiples, en même temps qu'un grand lieu de culture. Depuis trop longtemps, les décisions se sont fait attendre concernant la nécessaire remise aux normes de l'ancienne Chapelle historique du Bon-Pasteur, et sa réouverture aux activités de diffusion de la musique.

J'annonce la mise aux normes et la conversion de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, afin de la rendre disponible au public dans le cadre d'un projet compatible avec le caractère historique et architectural du bâtiment.



2. UN GOUVERNEMENT QUI AGIT POUR RENFORCER LA SOLIDARITÉ

Monsieur le Président, la solidarité est une valeur fondamentale des Québécois. La solidarité est l'un des piliers de l'action gouvernementale, comme la première ministre l'a souligné avec force lors du discours inaugural d'octobre 2012. Avec le budget 2014-2015, le gouvernement agit pour renforcer la solidarité.

En octobre dernier, la première ministre et la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre du Travail et ministre responsable de la Condition féminine ont rendu public le document *La solidarité : une richesse pour le Québec*, dans lequel le gouvernement présente la vision d'une solidarité durable, ainsi que les nouvelles étapes des actions entamées.

Le gouvernement a alors fait le point sur les initiatives déjà engagées et les nouvelles initiatives visant à agir auprès des personnes, à soutenir ceux qui aident et à préparer l'avenir. Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement franchit plusieurs étapes majeures afin de renforcer les politiques de solidarité et d'en assurer la pérennité.

* * *

☐ La politique d'itinérance

L'itinérance est un phénomène social qui nous interpelle plus que jamais. Dans une société aussi riche que la nôtre, la présence de personnes en situation d'itinérance nous touche tous collectivement.

Historiquement associée à la population masculine, l'itinérance touche maintenant des femmes, des jeunes, des personnes âgées et certaines familles. L'itinérance est majoritairement présente dans les milieux urbains des grandes villes et celles de taille moyenne. On y est également confronté dans les villes plus éloignées des grands centres. L'itinérance soulève de plus des problématiques particulières chez les Premières Nations et les Inuits.

La ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse rendra prochainement publique la première Politique nationale de lutte contre l'itinérance, ainsi que le plan d'action définissant sa mise en œuvre.

J'annonce que le gouvernement investira en 2014-2015 une somme additionnelle de 6 millions de dollars pour des services de proximité aux personnes en situation d'itinérance, particulièrement pour offrir un appui en matière de santé et de services sociaux ainsi que de soutien communautaire.

J'annonce que le gouvernement financera la construction de 500 logements sociaux pour des personnes en situation d'itinérance.

Le gouvernement allouera aux personnes en situation d'itinérance deux fois plus de logements que le nombre qui leur est actuellement réservé.

* * *

❑ **Le rapport sur le financement axé sur les patients dans le secteur de la santé**

Je dépose également aujourd'hui le rapport du Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients, *Pour que l'argent suive le patient*.

Ce rapport est l'aboutissement du travail approfondi effectué depuis mars 2012 par le groupe d'experts présidé par M^{me} Wendy Thomson.

Le groupe d'experts propose au gouvernement une stratégie d'ensemble visant à s'appuyer sur le financement axé sur les patients pour relever les défis auxquels le système de santé du Québec fait actuellement face, notamment l'accessibilité aux soins, leur qualité et leur pertinence.

Le groupe d'experts recommande d'agir dès 2014-2015 dans trois directions considérées comme prioritaires, soit :

- l'accès aux services chirurgicaux, grâce à un programme élargi et intégré;
- la valorisation de la qualité des soins par un financement selon les meilleures pratiques reconnues en santé;
- la prise en charge des patients atteints de maladies chroniques, avec un financement favorisant l'intégration des services.

Le groupe d'experts recommande également d'investir dans l'information clinique et financière, afin de mieux connaître les besoins existants et la façon dont le système de santé y répond.

J'annonce que le gouvernement accueille très favorablement l'ensemble des recommandations présentées par le Groupe d'experts pour un financement axé sur les patients, et qu'il compte y donner suite rapidement.

J'annonce également que le gouvernement réserve immédiatement 15 millions de dollars en 2014-2015 et 40 millions de dollars annuellement pour les années suivantes afin d'améliorer les informations cliniques et financières concernant notamment les soins prodigués et les résultats obtenus.

Le gouvernement expliquera prochainement de façon plus détaillée la façon dont il donnera suite aux recommandations du rapport.

Comme le groupe d'experts le souligne, l'implantation du financement axé sur les patients dans le système de santé du Québec et l'élargissement de son utilisation sont tout à fait cohérents avec le projet gouvernemental d'assurance autonomie.

Je confirme que le gouvernement poursuivra le déploiement de l'assurance autonomie.

* * *

❑ **Des interventions dans trois domaines stratégiques**

Toujours afin de renforcer la solidarité, le gouvernement agit dans trois autres domaines stratégiques.

■ **Le logement abordable**

Le premier de ces domaines est le logement abordable.

J'annonce que le gouvernement financera la construction de 3 250 logements abordables, y compris les 500 logements sociaux alloués aux personnes en situation d'itinérance.

La construction de ces nouveaux logements abordables représente pour le gouvernement un investissement de 270 millions de dollars.

■ **L'économie sociale**

Le gouvernement agit dans un deuxième domaine stratégique, soit celui de l'économie sociale.

Au Québec, des milliers d'entreprises d'économie sociale produisent des biens et des services dans le but de répondre aux besoins exprimés par les communautés. Ces entreprises d'économie sociale sont l'illustration vivante de la solidarité de notre société. Elles produisent de plus d'importantes retombées socio-économiques.

Notre gouvernement est très fier d'avoir fait adopter la loi-cadre sur l'économie sociale, l'une des premières de cette nature à l'échelle internationale. Cette loi-cadre reconnaît la valeur du travail des quelque 150 000 Québécois exerçant leurs activités dans ce secteur.

Comme nous nous y sommes engagés, le plan d'action découlant de cette loi-cadre sera défini avec les représentants des entreprises d'économie sociale. Ce plan prévoira faciliter l'accès aux programmes du gouvernement pour ces entreprises.

J'annonce que le congé d'intérêt de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale est prolongé pour une période de cinq ans, ce qui permettra à la Fiducie de financer de nouveaux projets en économie sociale.

■ Les régimes de retraite

Le troisième domaine est celui des régimes de retraite.

Le gouvernement poursuit les travaux engagés pour relever les défis soulevés par les régimes de retraite.

La ministre du Travail et ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale met en œuvre le plan d'action défini pour redresser la situation financière des régimes de retraite. Ce plan d'action a été bien reçu et les travaux sont en cours.

J'aimerais par ailleurs rappeler qu'à compter du 1^{er} juillet 2014, deux millions de Québécois sans régime de retraite pourront profiter des nouveaux régimes volontaires d'épargne-retraite.

* * *

□ Lac-Mégantic et L'Isle-Verte

On ne peut parler de solidarité sans avoir une pensée pour les victimes des tragiques événements de Lac-Mégantic et de L'Isle-Verte.

Ces catastrophes ont mis à l'épreuve la résilience des communautés et la continuité des services publics. Lors de ces événements, les Québécois ont fait preuve d'une solidarité et d'une compassion exemplaires.

Les municipalités sont les intervenantes de première ligne lorsque surviennent des catastrophes de cette nature. À l'exclusion des neuf grandes agglomérations urbaines, les municipalités ont presque exclusivement recours à des pompiers volontaires ou à temps partiel, dont le courage et le dévouement doivent être soulignés.

Le gouvernement est soucieux de s'assurer de la capacité d'intervention des municipalités.

J'annonce la mise en place d'un programme d'aide financière permettant d'assumer la majeure partie des coûts de formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, soit un investissement de 4 millions de dollars annuellement.

∞ • ∞

3. UN GOUVERNEMENT QUI AGIT POUR PROMOUVOIR NOTRE IDENTITÉ

Monsieur le Président, ce budget est le budget d'un gouvernement en action pour promouvoir notre identité.

* * *

LE SOUTIEN À LA CULTURE

L'identité québécoise se reflète en bonne partie à travers notre culture. La culture nous distingue, elle nous permet de nous exprimer et de rayonner à travers le monde. La culture, et on l'oublie parfois, est également un puissant moteur économique, dans toutes les régions du Québec.

□ La Stratégie culturelle numérique

Pour les organismes culturels, la révolution numérique représente un défi crucial. Ces organismes doivent impérativement s'adapter aux nouveaux moyens d'information et de communication. Ce sont en fait des pans entiers de la culture québécoise qui dépendent de cette adaptation.

Les organismes culturels ont peu de moyens pour relever ce défi.

Le ministre de la Culture et des Communications rendra publique prochainement la Stratégie culturelle numérique. Avec cette stratégie, le gouvernement permettra aux organismes culturels de prendre le virage technologique, notamment en remplaçant l'équipement actuel par de l'équipement numérique. J'annonce le financement de la Stratégie culturelle numérique. À terme, le coût total estimé de cette stratégie s'établit à 150 millions de dollars.

* * *

□ Mécénat Placements Culture

En octobre 2013, le ministre de la Culture et des Communications a annoncé la bonification du programme Mécénat Placements Culture. Cette initiative faisait suite à l'une des recommandations du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle, présidé par M. Pierre Bourgie, dont le rapport avait été déposé en juin de la même année.

La plupart des recommandations du rapport ont été mises en œuvre au cours de l'été.

La bonification du programme Mécénat Placements Culture permet de répondre à une bonne partie des besoins de financement des organismes culturels, tout en stimulant la philanthropie.

J'annonce qu'un prélèvement de 5 millions de dollars par année provenant de la taxe spécifique sur le tabac sera dorénavant dédié à ce programme, pour en assurer la pérennité.

❑ **L'Orchestre symphonique de Montréal**

J'annonce par ailleurs que nous allons renouveler l'entente entre le ministère de la Culture et des Communications et Loto-Québec, pour le financement de l'Orchestre symphonique de Montréal.

Les modalités de ces mesures seront dévoilées prochainement par le ministre de la Culture et des Communications.

* * *

❑ **Le financement des infrastructures culturelles**

Au cours des dernières semaines, plusieurs interventions ont été annoncées afin de financer des infrastructures culturelles.

- La première ministre a donné le coup d'envoi du projet d'agrandissement du Musée d'art contemporain de Montréal. Ce projet bénéficiera d'une contribution du gouvernement de 18,9 millions de dollars.
- À Québec, le gouvernement a accordé une contribution de 30 millions de dollars pour le projet du théâtre Le Diamant de Robert Lepage.
- Comme je viens de l'annoncer, le gouvernement va investir dans la remise aux normes de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, à Québec, afin d'en permettre la réouverture au public.

J'annonce une contribution de 20 millions de dollars du gouvernement à la construction du complexe culturel de Longueuil, piloté par le Théâtre de la Ville de Longueuil.

* * *

❑ **Le prix du livre**

Un volet important du soutien à la culture concerne l'appui à la lecture, aux livres et aux libraires.

Le gouvernement a rendu publique sa position dans le débat sur le prix de vente des livres. Le gouvernement déposera un projet de loi encadrant le prix des livres neufs imprimés et numériques.

Cette mesure permettra de protéger l'identité et la culture québécoises. Elle soutiendra également le plus important secteur de l'industrie culturelle, avec ses quelque 12 000 emplois et ses retombées annuelles évaluées à près de 800 millions de dollars.

* * *

LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU QUÉBEC

Agir pour promouvoir l'identité québécoise, c'est également défendre les intérêts du Québec.

La semaine dernière, le gouvernement canadien a déposé un budget s'attaquant de front aux intérêts du Québec et allant à l'encontre de l'idée même de fédéralisme.

* * *

❑ Le retour au déséquilibre fiscal

Le budget fédéral marque le retour au déséquilibre fiscal.

Alors que le gouvernement fédéral recommencera bientôt à engranger d'importants surplus budgétaires, le Québec et les autres juridictions canadiennes peinent à financer les responsabilités cruciales qui sont les leurs, en santé et en éducation.

— En 2011, le gouvernement fédéral a décidé unilatéralement de réduire la croissance du Transfert canadien en matière de santé, ce qui privera le Québec de 200 millions de dollars dès 2014-2015, et de près de 10 milliards de dollars d'ici 10 ans.

En attendant que le Québec prenne son avenir en main de façon définitive, il est essentiel que le gouvernement fédéral redonne au Québec et aux provinces les ressources qu'il leur a retirées par des changements unilatéraux.

* * *

❑ La commission unique des valeurs mobilières

Le gouvernement canadien a ajouté à ces coupures de ressources des chicanes inutiles, des intrusions et un gaspillage inexcusable des fonds publics.

Malgré les jugements de la Cour d'appel du Québec et de la Cour suprême du Canada, le gouvernement canadien persiste dans son projet de mettre sur pied une commission unique des valeurs mobilières.

Le système actuel fonctionne très bien. Par sa volonté obstinée de s'ingérer dans un champ de compétence qui n'est pas le sien, le gouvernement canadien fait perdre du temps et de l'argent à l'ensemble des citoyens.

☪ • ☪

4. UN GOUVERNEMENT QUI AGIT POUR CONTRÔLER LES DÉPENSES ET FAIRE BÉNÉFICIER LES QUÉBÉCOIS DE FINANCES PUBLIQUES BIEN GÉRÉES

Monsieur le Président, pour assurer la prospérité à long terme, nous devons impérativement faire bénéficier les Québécois de finances publiques bien gérées.

C'est le cas depuis notre arrivée au pouvoir.

Le budget 2014-2015 confirme notre approche responsable pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

Je confirme les déficits anticipés de 2,5 milliards de dollars en 2013-2014 et de 1,75 milliard de dollars en 2014-2015.

Je confirme également la pleine compensation de l'impact des déficits additionnels sur la dette par des versements supplémentaires au Fonds des générations, à compter de 2016-2017.

* * *

□ Un contrôle réussi des dépenses

Grâce à l'effort partagé par tous mes collègues, je suis fier de souligner aujourd'hui que pour la première fois en dix ans, le gouvernement atteint ses cibles de dépenses.

Les *Comptes publics 2012-2013* ont démontré que le gouvernement a respecté ses cibles de dépenses, en instaurant un contrôle rigoureux, et cela tout en protégeant les services à la population.

Nous faisons mieux que prévu, et beaucoup mieux que le gouvernement précédent.

— En 2012-2013, la croissance des dépenses de programmes a été limitée à 1,2 %, ce qui constitue la meilleure performance des dix dernières années.

Je salue le président du Conseil du trésor pour cette remarquable performance.

— Pour 2013-2014, nous maintenons l'objectif de dépenses de programmes à 63,8 milliards de dollars, soit le même niveau que celui prévu en mars 2013.

— Pour l'année 2014-2015 et les deux années suivantes, la croissance des dépenses de programmes est établie à 2,0 % en moyenne par année. Celle des dépenses consolidées est similaire.

— À titre de comparaison, l'augmentation des dépenses de programmes sous l'ancien gouvernement a été de plus du double, soit de 4,4 % en moyenne par année.

* * *

❑ Un objectif exigeant

L'objectif que nous nous sommes fixé en matière de dépenses est exigeant.

Il correspond à une conviction. Nous sommes persuadés que la création d'emplois et la prospérité qu'elle permet ne pourront être durables que si elles s'appuient sur une situation financière saine. Le défi est de combler le plus rapidement possible l'écart entre les dépenses et les revenus creusé depuis la récession de 2008-2009.

Nous prenons les moyens pour soutenir les investissements, stimuler les entreprises et favoriser l'accélération de la croissance économique. Il faut cependant constater la fragilité de la conjoncture nord-américaine et mondiale.

Nous devons donc procéder à un difficile rattrapage et retourner à l'équilibre budgétaire, alors que les revenus n'augmentent encore que modérément.

Nous avons fait le choix de ne pas accroître davantage les impôts et les taxes des Québécois.

- Pour réussir le rattrapage que nous avons commencé, le gouvernement agit en définissant un plan d'action pour une gestion responsable des dépenses publiques.
- Nous poursuivons la lutte contre l'évasion fiscale, le travail au noir et la criminalité.
- Simultanément, nous maintenons les objectifs de réduction de la dette.

* * *

UNE GESTION RESPONSABLE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Un plan d'action s'impose pour accroître l'efficacité des services offerts à la population et pour optimiser les retombées de chaque dollar dépensé par l'État. La capacité de payer des Québécois a atteint des limites, et nous ne les franchirons pas.

Notre plan d'action comprend trois volets, soit :

- l'établissement d'une rémunération responsable;
- l'accroissement de la qualité et de l'efficacité des services publics;
- l'amélioration du financement des services publics.

* * *

❑ **Une rémunération responsable**

En premier lieu, le gouvernement entend agir sur le plan de la rémunération.

■ **La rémunération des employés de l'État**

Le gouvernement vise à établir avec les employés de l'État une rémunération responsable.

Il est évident qu'une gestion rigoureuse des dépenses passe inévitablement par la gestion du coût global de la masse salariale du gouvernement. En 2013-2014, les dépenses de rémunération de l'État s'élevaient à 37,3 milliards de dollars. Elles représentaient 59 % des dépenses de programmes.

Pour le gouvernement, établir une rémunération responsable signifie qu'il faut à la fois tenir compte de la capacité de payer des contribuables et assurer une rémunération concurrentielle, capable d'attirer et de retenir le personnel du secteur public. C'est à l'intérieur de ces balises que le gouvernement compte établir ses prochaines ententes de rémunération.

L'entente salariale actuelle avec les 430 000 employés de l'État se terminera le 31 mars 2015.

Au cours de la prochaine année, le gouvernement souhaite entreprendre une négociation responsable avec ses employés, tenant compte de la capacité de payer de l'État. Le gouvernement souhaite une entente négociée, juste et équitable pour toutes les parties.

La croissance économique reprend graduellement. Comme c'est le cas pour la présente convention collective des employés de l'État, les augmentations salariales pourraient donc être ajustables en fonction des résultats de l'économie, et donc, des revenus de l'État.

■ **La rémunération des médecins**

Cette action pour une rémunération responsable porte également sur la rémunération des médecins.

Le dévouement et la grande compétence des médecins québécois sont reconnus de tous.

En 2007 et en 2011, le gouvernement a conclu une entente avec chacune des fédérations de médecins. Ces ententes sont effectives jusqu'au 31 mars 2015. Les hausses de rémunération figurant dans ces ententes ont été consenties principalement pour résorber l'écart de rémunération des médecins québécois par rapport à la rémunération des médecins exerçant ailleurs au Canada.

Ces ententes ont notamment permis aux médecins d'accroître leur rémunération de près de 70 % au cours des six dernières années, ce qui explique une partie importante de la hausse du budget de la santé. À titre de comparaison, pour la même période, la croissance de la rémunération des employés du secteur public aura plutôt été d'un peu moins de 25 %.

Pour les prochaines années, le gouvernement souhaite convenir avec les médecins d'une nouvelle entente tenant compte, notamment, du maintien des avancées importantes réalisées en termes de rémunération et de son évolution par rapport au reste du Canada.

En outre, dans le cadre de ces discussions, le gouvernement souhaite, à l'intérieur de cette entente à long terme, étaler sur une plus longue période les augmentations prévues pour les deux prochaines années.

* * *

□ **La qualité et l'efficacité des services publics**

En deuxième lieu, il faut accroître la qualité et l'efficacité des services publics.

Le vieillissement de la population et la diminution du bassin de main-d'œuvre attendus au cours des prochaines années exerceront des pressions à la fois sur la demande des services publics et sur la capacité de l'État de les financer.

De plus, le gouvernement fédéral a unilatéralement décidé de réduire la croissance du Transfert canadien en matière de santé, ce qui privera le Québec de revenus de plusieurs milliards de dollars.

Face à ces défis, le gouvernement agit en mettant en œuvre des initiatives à court terme, dont l'objectif est d'accroître la qualité et l'efficacité des services publics.

■ **Des initiatives pour la qualité et l'efficacité des services publics**

Dans le cadre du budget 2014-2015, le gouvernement annonce plusieurs initiatives en faveur de la qualité et de l'efficacité des services publics.

- Afin d'augmenter l'efficacité dans le financement et de réaliser des économies d'échelle, le gouvernement analysera rapidement la possibilité de restructurer certaines commissions scolaires. Le gouvernement procédera également à un meilleur encadrement de leur pouvoir de taxation.
- Le gouvernement souhaite que, comme l'ensemble des ministères, les organismes de l'État et les fonds spéciaux exercent un contrôle très rigoureux de leurs dépenses. Ce contrôle accru se traduira par un effort de 150 millions de dollars pour l'année 2014-2015.
- Par ailleurs, l'implantation du financement axé sur les patients dans le secteur de la santé permettra de faire preuve d'une plus grande efficacité dans le respect des enveloppes budgétaires, et donc d'augmenter la valeur de chaque dollar investi en santé, tout en améliorant les services offerts, soit leur accessibilité et leur qualité.

■ **L'évaluation de la valeur des services publics offerts par les ministères et les organismes**

Le gouvernement souhaite évaluer l'efficacité de l'organisation et des modes de prestation des services offerts à la population. D'ici cinq ans, le gouvernement effectuera graduellement un examen systématique de la valeur de tous les services offerts par l'ensemble des ministères et des organismes.

L'évaluation portera notamment sur l'efficacité avec laquelle les objectifs sont poursuivis, la capacité d'atteindre les objectifs visés au moindre coût et l'arrimage des programmes aux priorités de la population.

* * *

□ **L'amélioration du financement des services publics**

En troisième lieu, le gouvernement entend améliorer le financement des services publics.

■ **La contribution des étudiants non-résidents**

À la suite du Sommet sur l'enseignement supérieur, nous avons passé en revue certains éléments du financement des universités, et notamment la juste contribution des étudiants non-résidents du Québec.

Il importe de souligner l'importance du coût total de leur formation.

Tout en reconnaissant l'apport indéniable des étudiants étrangers à la société québécoise, le gouvernement entend revoir l'ensemble des mesures d'exemptions et de droits de scolarité qui leur sont appliquées, tout en s'assurant qu'ils continuent de bénéficier de frais de scolarité parmi les plus bas en Amérique du Nord.

■ **La contribution des parents aux services de garde**

Le programme de places en service de garde à prix réduit a été créé par la première ministre.

Ce programme est l'une des grandes réussites de l'État québécois. Il constitue une pièce centrale de la politique familiale du Québec et l'un des facteurs ayant contribué à la reprise des naissances.

Depuis sa mise en place, il a permis à des dizaines de milliers de femmes de réintégrer le marché du travail, et à nos enfants de recevoir des services de qualité.

Comme il s'y était engagé, le gouvernement a maintenu à 7 \$ par jour le tarif du service de garde, le temps de compléter le réseau.

Depuis le dernier budget, la ministre de la Famille a été très active. Des milliers de nouvelles places sont actuellement en développement. Le réseau sera bientôt complété, et les jeunes familles auront enfin une place pour leur enfant.

J'annonce qu'à compter du 1^{er} septembre 2014, le tarif pour les services de garde passera à 8 \$ par jour, puis à 9 \$ l'année suivante, et qu'il sera ensuite indexé pour les années subséquentes.

Nous procédons à ce réajustement de façon graduelle, afin de permettre aux familles d'en planifier l'impact sur leur budget.

* * *

POURSUIVRE LA LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE, LE TRAVAIL AU NOIR ET LA CRIMINALITÉ

La lutte contre l'évasion fiscale, le travail au noir et la criminalité constitue une priorité pour le gouvernement. Cette lutte doit être intensifiée.

Le gouvernement a agi concrètement en ce sens, notamment en donnant plus de moyens à l'Unité permanente anticorruption. Le gouvernement a également intensifié les activités conjointes des Escouades régionales mixtes et de Revenu Québec, pour la récupération des revenus de la criminalité.

En 2012-2013, les efforts de Revenu Québec en contrôle et en récupération fiscale ont rapporté 3,5 milliards de dollars.

Dans le secteur de la restauration, les pertes fiscales étaient évaluées à 420 millions de dollars en 2008. Grâce à la mise en place des modules d'enregistrement des ventes, les sommes récupérées atteindront près de 300 millions de dollars annuellement.

À la suite du succès de ce projet, j'annonce l'élargissement de la mise en place des modules d'enregistrement des ventes aux bars et aux restos-bars dès l'automne 2014.

Dans le secteur de la construction, les pertes fiscales sont estimées annuellement à 1,5 milliard de dollars, et nous devons intensifier nos efforts.

J'annonce donc la mise en place d'une série de mesures pour lutter contre l'évasion fiscale et le travail au noir dans le secteur de la construction.

* * *

LE MAINTIEN DES OBJECTIFS DE RÉDUCTION DE LA DETTE

Monsieur le Président, des finances publiques saines supposent une réduction du fardeau de la dette.

Le gouvernement maintient ses objectifs de réduction de la dette brute et de la dette représentant les déficits cumulés d'ici 2025-2026, afin d'assurer la croissance économique et d'offrir aux Québécois des services publics de qualité.

C'est en effet en période de croissance économique qu'il faut poursuivre la réduction de la dette, surtout au moment où commence le vieillissement rapide de la population.

Pour compenser en totalité les déficits anticipés en 2013-2014 et en 2014-2015, le gouvernement maintient comme prévu les versements supplémentaires annoncés de 425 millions de dollars par année à compter de 2016-2017 au Fonds des générations. Avec les nouveaux revenus qui lui seront consacrés, le Fonds des générations atteindra une somme de 17,2 milliards de dollars en 2018-2019.

Pour le gouvernement, il est primordial de réduire le rythme de l'endettement, ainsi que son poids relatif par rapport au PIB.

Le gouvernement est ainsi plus que jamais déterminé à atteindre ses objectifs en matière de réduction de la dette.



CONCLUSION

Monsieur le Président, le budget 2014-2015 est le budget d'un gouvernement en action, d'un gouvernement en action pour créer des emplois et faire bénéficier les Québécois de finances publiques saines et bien gérées.

Au sortir de la récession, l'ancien gouvernement a choisi d'emprunter le chemin trop facile des hausses de taxes et d'impôts pour retourner à l'équilibre budgétaire. Il nous a freinés dans notre progression.

Aujourd'hui, certains proposent d'emprunter un faux raccourci, en sabrant dans les dépenses.

Pour notre gouvernement, il ne saurait en être question.

Une telle démarche n'aurait pour effet que de ralentir la croissance, de supprimer des emplois et de réduire les services à la population.

Notre gouvernement préfère la prospérité à l'austérité.

Et cette prospérité, elle dépend d'abord de nous.

Je vais me permettre de citer René Lévesque, qui, en 1977, dans cette même enceinte, proposait la libération économique de notre peuple :

« En matière de développement économique, la philosophie du gouvernement est très claire : nous comptons mettre en valeur d'abord et avant tout les facteurs proprement québécois. Ces facteurs, ils sont suffisamment nombreux et riches en potentiel pour nous rendre vraiment prospères, à condition que cette prospérité, ce soit nous qui la fassions. On peut et on doit s'attendre, sans doute, à des apports intéressants de l'extérieur, mais on ne doit jamais s'attendre au progrès d'ensemble comme à un cadeau. Comme tous les peuples, les Québécois ont à compter d'abord sur eux-mêmes et sur leurs propres ressources. »

Aujourd'hui, 37 ans plus tard, notre conviction demeure plus que jamais que le peuple du Québec doit disposer de tous les leviers pour assurer son avenir.

Notre territoire est riche en ressources, et notre peuple est encore plus riche en créativité, en ingéniosité et en intelligence.

Il suffit maintenant d'être maîtres et prospères chez nous.

Monsieur le Président, je propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement.

Je vous remercie.



Gouvernement du Québec
Sommaire des opérations budgétaires
Prévisions 2013-2014
(en millions de dollars)

	2013-2014
REVENUS BUDGÉTAIRES⁽¹⁾	
Revenus autonomes	53 148
Transferts fédéraux	16 669
Total	69 817
DÉPENSES BUDGÉTAIRES⁽¹⁾	
Dépenses de programmes	-63 825
Service de la dette	-8 510
Total	-72 335
ENTITÉS CONSOLIDÉES	
Provision pour éventualités	-125
SURPLUS (DÉFICIT)	-1 428
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 072
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-2 500

(1) Correspond aux revenus et aux dépenses du fonds général.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Gouvernement du Québec
Sommaire des opérations budgétaires
Prévisions 2014-2015
(en millions de dollars)

	2014-2015
REVENUS BUDGÉTAIRES⁽¹⁾	
Revenus autonomes	55 085
Transferts fédéraux	16 498
Total	71 583
DÉPENSES BUDGÉTAIRES⁽¹⁾	
Dépenses de programmes	-65 132
Service de la dette	-8 601
Total	-73 733
ENTITÉS CONSOLIDÉES	1 696
SURPLUS (DÉFICIT)	-454
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 296
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽²⁾	-1 750

(1) Correspond aux revenus et aux dépenses du fonds général.

(2) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Gouvernement du Québec
Revenus budgétaires du fonds général
Prévisions 2014-2015
(en millions de dollars)

2014-2015

REVENUS AUTONOMES

Impôt sur le revenu et les biens

Impôt sur le revenu des particuliers	20 541
Fonds des services de santé	6 901
Impôts des sociétés	3 908

31 350

Taxes à la consommation

Ventes au détail	15 336
Tabac	887
Boissons alcooliques	462
Autres	18

16 703

Droits et permis

Ressources naturelles	146
Autres	280

426

Revenus divers

Ventes de biens et services	376
Intérêts	513
Amendes, confiscations et recouvrements	664

1 553

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Hydro-Québec	2 829
Loto-Québec	1 181
Société des alcools du Québec	1 010
Autres	33

5 053

Total

55 085

TRANSFERTS FÉDÉRAUX

Péréquation	9 286
Transferts pour la santé	5 238
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 571
Autres programmes	833
Affectation au FINESSS d'une partie des transferts pour la santé	-430

Total

16 498

TOTAL DES REVENUS BUDGÉTAIRES

71 583

Gouvernement du Québec
Dépenses budgétaires du fonds général
Prévisions 2014-2015
(en millions de dollars)

	2014-2015
DÉPENSES DE PROGRAMMES	
Santé et Services sociaux	32 196
Éducation ⁽¹⁾	17 089
Autres ministères	15 847
Total	65 132
SERVICE DE LA DETTE	
Service de la dette directe	5 552
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite	3 065
Intérêts sur le passif au titre des avantages sociaux futurs	-16
Total	8 601
TOTAL DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES	73 733

(1) Comprend les dépenses allouées au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Gouvernement du Québec
Sommaire des opérations consolidées
Prévisions 2014-2015
(en millions de dollars)

	2014-2015
REVENUS CONSOLIDÉS	
Impôt des particuliers	27 646
Cotisations pour les services de santé	6 434
Impôts des sociétés	6 231
Impôt foncier scolaire	1 832
Taxes à la consommation	17 369
Droits et permis	2 323
Revenus divers	9 787
Entreprises du gouvernement	5 053
Revenus du Fonds des générations	1 296
Revenus autonomes	77 971
Transferts fédéraux	18 282
Total des revenus consolidés	96 253
DÉPENSES CONSOLIDÉES	
Dépenses	-85 742
Service de la dette	-10 965
Total des dépenses consolidées	-96 707
SURPLUS (DÉFICIT)	-454
LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	
Versements des revenus dédiés au Fonds des générations	-1 296
SOLDE BUDGÉTAIRE⁽¹⁾	-1 750

(1) Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Gouvernement du Québec
Opérations non budgétaires
Prévisions 2014-2015
(en millions de dollars)

	2014-2015
PLACEMENTS, PRÊTS ET AVANCES	
Fonds général	-874
Entités consolidées	-553
Total	-1 427
IMMOBILISATIONS	
Fonds général	
Investissements	-208
Amortissement	159
Sous-total	-49
Entités consolidées	
Investissements	-8 904
Amortissement	3 678
Moins : Investissements réalisés en mode PPP	1 037
Sous-total	-4 189
Total	-4 238
RÉGIMES DE RETRAITE ET AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	3 133
AUTRES COMPTES	
Fonds général	-213
Entités consolidées	300
Total	87
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-2 445

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

